

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2017

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 janvier 2017

N° 17-01-04

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2017

OBJET :
Camping municipal du
Val de Coise – Avis sur
tarifs 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE -
Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier
PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René
THELISSON – Dominique PAULMIER - Sylvie
ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT –
Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie
BLANCHARD – Lionel CANNOO – Svitlana
PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY
– Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis
LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à René THELISSON – Guillaume
RONDOT à Gérard RIBOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170112-17_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2017
Publication : 13/01/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

CAMPING MUNICIPAL DU VAL DE COISE – AVIS SUR TARIFS 2017

Madame Catherine COMBE rappelle que la gestion du camping du Val de Coise a fait l'objet d'une délégation de service public. Conformément à l'article 5 du cahier des charges, la société CAMPEOLE, délégataire, est tenue de soumettre à l'avis du Conseil, les tarifs à appliquer aux usagers pour la saison suivante.

Ces tarifs sont établis ainsi qu'il suit (voir tableaux en annexe) :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de tarifs 2017 à appliquer aux usagers du camping du Val de Coise, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces tarifs et **AUTORISE** la Société CAMPEOLE à les appliquer pour l'année 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170112-17_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2017

Publication : 13/01/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 janvier 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.